

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
délivré par le Maire au nom de la commune

<p>DÉCLARATION PRÉALABLE DP 33535 20 X0110</p> <p><u>Déposée le</u> : 21/11/2020</p> <p><u>Avis de dépôt affiché le</u> : 23/11/2020</p> <p>Complété le : 4/12/2020</p>	<p>DEMANDEUR : Monsieur Paris Nicolas 14 chemin du jolibois 33370 Tresses</p>
<p><u>Adresse du terrain</u> : 14, chemin du jolibois</p> <p><u>Commune</u> : Tresses</p> <p><u>Parcelle(s)</u> : AM69</p>	
<p><u>Destination</u> : Clôture</p>	

Le Maire de la commune de Tresses certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée le 21/11/2020, par Monsieur Nicolas Paris, enregistrée sous le numéro DP 33535 20 X0110, pour le projet ci-dessus référencé, depuis le 4/12/2020.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Établi à Tresses le 11/12/2020



Par Délégation du Maire
Adjoint au Maire chargé de
aménagement durable et ressources
Monsieur Christophe VIANDON